

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ALLIER
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Moulins est compétente pour l'ensemble du département de l'ALLIER. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

1458 dossiers ont été déposés en 2017 en retrait de 2,3 % par rapport à 2016 (1492 dossiers). Le taux de redépôts est de 47% et s'apprécie d'un point par rapport à l'an passé sous l'impact fort d'une hausse de redépôt suite à une suspension d'exigibilité (+80 dossiers). La part des redépôts suite à des plans provisoires ou des plans caducs est en net repli (représentant 77 dossiers).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers présenté en recevabilité s'élève à 1322 et représente 91 % des entrées de dossiers (stabilité par rapport à l'année 2016). La part des dossiers présentant un bien immobilier augmente de 0,5 point pour s'établir en 2017 à 16,7%.

A contrario, la part des dossiers présentant une capacité négative est en recul de 4 points et représente 50% des dossiers. En conséquence, le nombre de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel est en recul. La part des dossiers irrecevables est stable d'une année sur l'autre.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Le nombre de plans conventionnels conclus ressort en hausse (+11 %) d'une année sur l'autre (conformément à la part des dossiers comportant une capacité de remboursement) mais reste néanmoins faible dans le total (14,5%). Sans surprise 2/3 des plans concernent des dossiers avec la présence d'un bien immobilier. On y voit là, l'impact de la nouvelle loi, permettant de traiter dans une durée non limitée les dettes immobilières.

Le nombre de PRP est en recul de 20 %, compensée en partie par la hausse des plans conventionnels. Toutefois, les mesures transitoires ont nécessité de stocker 110 dossiers « PRP » et 80 mesures, faussant pour cette année les ratios de sortie. La part des PRP avec LJ reste stable et faible dans le nombre total de PRP à 3,5%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'établit à 85,1% et s'améliore très légèrement (1 point) sur un an. Le nombre de plans provisoires (ne traitant pas l'intégralité de l'endettement) comportant un bien immobilier est quant à lui en hausse dans le total des plans conventionnels de redressement, laissant augurer à terme des redépôts à due concurrence. Il est noté le phénomène contraire sur les mesures recommandées ; la part des suspensions d'exigibilité des créances est en recul de 3 points de 2016 à 2017 pour s'établir à 19% des mesures sur le dernier exercice.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité et points d'actualité
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 56</i>	Procédure de surendettement, fichiers, EDUCFI
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 12</i>	UDAF : procédure de surendettement, fichiers, EDUCFI
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à de présenter le rapport d'activité de l'année 2016, d'échanger sur les points d'actualité, de présenter les évolutions à venir.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Un stage pratique a été organisé au sein du secrétariat a été organisés au profit de 3 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cas de PRP successives, il est recommandé qu'un accompagnement budgétaire soit mis en place. En l'absence de coordination avec les structures, la recommandation reste sans effets concrets.

Les commissaires relèvent parfois le manque d'informations sur l'endettement constitué (date d'obtention, taux..). Toutes les données déclarées sur le formulaire sont reprises. Aucune investigation ne peut être engagée (impossibilité de reconstituer les données et coût des investigations).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les courriers très juridiques sont un frein à la mise en place des mesures d'apurement. l'annexe présentant les droits et obligations pourrait être placée en tête de la liasse, un synoptique des jalons serait aussi un plus pour expliquer aux personnes la procédure et le cheminement de leur dossier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

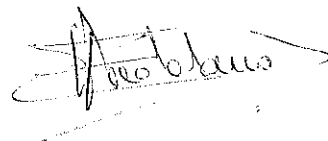
- Crédit immobilier de France : est très difficile à joindre, les courriers indiquent le service clientèle (pas de numéro spécifique pour la BDF). Les personnes d'accueil téléphoniques ne sont pas toujours informées de notre rôle et hésitent longuement avant de transférer l'appel.
- Notaires : prennent souvent contact avec le secrétariat dans le cadre des ventes amiables de biens immobiliers pour demander la marche à suivre
- Conseil départemental : ne déclare pas les dettes à réception de la recevabilité (ex : FSL) nous obligeant à vérifier chaque dossier sur CAFPRO, ou bien de répondre pas au projet de plan (sera sans effet pour 2018 avec l'accord tacite mis en place).
- Collectivités publiques : malgré les jugements en procédure de rétablissement personnel, certaines collectivités publiques sollicitent les services fiscaux pour mandater le recouvrement. Plusieurs cas récents ont été observés.
- La DDFIP souligne qu'il serait souhaitable que les fiches descriptives puissent être disponibles dès l'inscription du dossier à l'ordre du jour et non lors du blocage de l'ordre du jour afin de disposer du temps nécessaire à la pré instruction des dossiers.

Moulins, le 13 février 2018

La Président de la commission



Le Secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1458	1492	-2,28
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	231	250	
• dont proportion de redépôts	47%	46%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	14%	8,6%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1394	1439	-3,13
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1322	1354	-2,36
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	221	219	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	50%	54%	
Dossiers irrecevables (A)	91	94	-3,19
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1333	1390	-4,1
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	618	712	-13,2
• vers une procédure de réaménagement de dettes	715	678	5,46
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	545	683	-20,2
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	526	659	-20,18
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	19	24	-20,83
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	650	658	-1,22
Plans conventionnels conclus	202	182	10,99
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	109	109	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	27	27	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	132	117	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	42	49	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	448	476	-5,88

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	8	22	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	18	17	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	14	13	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	308	269	14,5
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	85	105	-19,05
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	77	87	-11,49
Autres sorties (E)	28	21	33,33
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1391	1543	-9,85
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	2	3	33,33
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	788	843	-6,52

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9,06%	10,14%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	39,68%	40,38%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	14,52%	10,40%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	10,06%	11,20%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	22,14%	23,59%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,53%	4,30%	5,21%
Taux de solutions pérennes	85,10%	87,11%	85,75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Dettes financières	582 911,82	16321	73593	73,21%	35 715,45	87,70%	4,51
	Dont Autres dettes financières	14 641,97	10055	12823	1,84%	1 456,19	54,03%	1,28
	Dont Dettes financières consommation	286 692,42	14640	56279	36,01%	19 582,82	78,67%	3,84
	Dont Dettes financières immobilières	281 577,44	2435	4491	35,37%	115 637,55	13,08%	1,84
	Dettes de charges courantes	94 729,73	15420	63793	11,90%	6 143,30	82,86%	4,14
	Autres dettes	118 529,61	11080	25081	14,89%	10 697,62	59,54%	2,26
	Endettement global	796 171,16	18610	162467	100,00%	42 781,90	100,00%	8,73

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers de l'Allier	Dettes financières	39 100,25	1132	4710	79,19%	34 540,85	85,63%	4,16
	Dont Autres dettes financières	874,70	686	872	1,77%	1 275,07	51,89%	1,27
	Dont Dettes financières consommation	19 566,50	980	3475	39,63%	19 965,82	74,13%	3,55
	Dont Dettes financières immobilières	18 659,05	219	363	37,79%	85 201,13	16,57%	1,66
	Dettes de charges courantes	5 524,66	1079	4860	11,19%	5 120,17	81,62%	4,50
	Autres dettes	4 752,60	782	1934	9,63%	6 077,50	59,15%	2,47
	Endettement global	49 377,51	1322	11504	100,00%	37 350,61	100,00%	8,70